



Protection de captages en Saône-et-Loire

Qui fait quoi ?

➤ Gérer les usages et protéger la ressource en eau

Une interaction entre acteurs et territoires

L'eau est un bien commun indispensable à la vie. En Bourgogne, de nombreuses ressources en eau sont affectées par les pollutions, qu'il s'agisse de nitrates ou de pesticides. L'exposition potentielle des populations à des risques sanitaires interroge la responsabilité des collectivités. À l'échelle d'un territoire, la préservation de la ressource en eau est l'affaire de tous. Chaque niveau de collectivité territoriale est concerné : communes, groupements de communes, départements et région. Sont également impliquées les structures publiques de la gestion collective : syndicats de production d'eau potable, syndicats mixtes, établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), structures porteuses de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)... Les programmes de protection de la ressource sont encadrés par les services de l'État et les agences de l'eau. Ils visent l'atteinte du bon état, tel que défini par l'Union européenne dans la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Les structures responsables des captages destinés à la production d'eau potable

Les communes ou structures intercommunales (communautés, syndicats, etc.) responsables des captages destinés à la production d'eau potable sont des acteurs clés de la protection des ressources qu'elles exploitent : elles portent le projet et organisent la concertation avec les acteurs du territoire et les institutions, en lien étroit avec les structures responsables de l'alimentation en eau potable lorsqu'elles sont différentes.

Dans la région du Creusot-Montceau, ce double rôle est tenu par la communauté urbaine. L'engagement des élus est une des clés de la réussite de tels projets.

Contact :

Nicolas Roussel, chargé de mission
nicolas.rousseau@creusot-montceau.org



➤ Assurer la cohérence des actions de l'amont à l'aval

Les agences de l'eau

Les agences de l'eau accompagnent financièrement les collectivités notamment dans leurs actions en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En déployant des moyens financiers et des outils d'expertise adaptés, elles s'assurent du bon déroulement du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE). Celui-ci définit les orientations pluriannuelles (6 ans) de la protection et de la gestion des ressources à l'échelle du grand bassin hydrographique : Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour les trois grands bassins hydrographiques qui couvrent la Bourgogne. Les agences s'assurent que les programmes d'actions mis en place à l'échelle des bassins versants sont menés en cohérence avec les programmes de mesures associés au SDAGE.

Elles impulsent une politique d'aménagement et de gestion des eaux dans le cadre des SAGE, déclinaisons locales du SDAGE, et initient des démarches concertées en faveur de la gestion de l'eau (contrats de milieux aux échelles diverses : bassins, nappes...) ainsi que des outils

spécifiques (contrats globaux pour l'AESN et contrats territoriaux pour l'AELB).

La Saône-et-Loire est concernée par les agences Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse.

Contacts :

Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) :

Malory Mesnier, chargée d'interventions (dossiers agricoles)
malory.mesnier@eau-loire-bretagne.fr

Céline Warot, chargée d'interventions (collectivités)
celine.warot@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) :

Stéphane De Wever, chargé de mission
stephane.dewever@eaurmc.fr



↳ Protéger la santé des populations et l'environnement : les services de l'État

Les directions régionales

L'Agence régionale de la santé (ARS) est chargée de définir et mettre en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires de ses territoires et en réponse aux besoins de santé de la population. Les actions en faveur de la protection de la ressource en eau sont définies dans le cadre de son plan régional santé environnement (PRSE).

Contact :

Guy Maitrias, adjoint au chef du département santé environnement
guy.maitrias@ars.sante.fr



Le Groupe eau et milieux aquatiques du Service ressources et patrimoine naturels de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a en charge le respect des politiques de l'eau définies notamment dans le cadre de la DCE et déclinées par l'État français. Il coordonne l'action des services de l'État et de ses établissements publics et participe aux suivis des états qualitatifs et quantitatifs des eaux souterraines et superficielles en vue d'évaluer l'atteinte de leur bon état.

Contact :

Adeline Perronneau, chargée de mission
Pollutions diffuses
adeline.perronneau@developpement-durable.gouv.fr



Le Service régional de l'alimentation (SRAI) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne (CRAB), pilote le plan Ecophyto 2018 pour la Bourgogne et en coordonne les actions. Ce plan, issu du Grenelle de l'environnement, a pour ambition de réduire l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles.

Contacts :

Chef de projet régional Ecophyto 2018
sral.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr
Céline Buche, animatrice Ecophyto
celine.buche@bourgogne.chambagri.fr



Les directions départementales

La délégation territoriale de l'Agence de la santé (ARS-DT) de Saône-et-Loire est chargée, en application du code de la santé publique, par délégation du préfet et pour le domaine des eaux destinées à la consommation humaine :

- de l'instruction des procédures de mise en place des périmètres de protection des captages (DUP - déclaration d'utilité publique) ;
- des procédures d'autorisation de traitement et de distribution d'eau, la protection de la ressource en eau constituant une des missions prioritaires de ces services ;
- de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle de la qualité des eaux de consommation.

Cette dernière action vise à s'assurer que les limites de qualité fixées par la législation sont respectées en tout point du territoire, mais aussi à vérifier que les responsables concernés mettent en œuvre toutes les mesures nécessaires pour maintenir en permanence une eau de qualité conforme au robinet du consommateur.

Contacts :

Martine Poirier et Mathieu Gautheron, ingénieurs d'études sanitaires
martine.poirier@ars.sante.fr
mathieu.gautheron@ars.sante.fr

La Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire (DDT 71) intervient par l'intermédiaire de l'Unité eau et milieux aquatiques du Service environnement, qui gère administrativement les dossiers des captages prioritaires (Grenelle et SDAGE) et, à ce titre, se charge de la rédaction et de la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de la démarche zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE). Elle participe donc à la définition des bassins d'alimentation de captage (BAC) et accompagne les maîtres d'ouvrage tout au long des différentes phases de l'étude et tout particulièrement dans la définition du programme d'actions. Elle exerce également une mission de police de l'eau. Enfin, son Service économie agricole instruit les dossiers d'aides des mesures agricoles.

Contact :

Corinne Girres, chargée d'études Pollutions diffuses
corinne.girres@saone-et-loire.gouv.fr



↳ Initier et coordonner les actions sur les captages et la ressource en eau

La chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

Dans le cadre des projets de protection des aires d'alimentation de captages, le Service territoires de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire accompagne les agriculteurs pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de la qualité de l'eau. Il peut également intervenir comme prestataire pour la réalisation du diagnostic territorial des pressions d'origine agricole, l'élaboration du programme d'actions du bassin d'alimentation de captage (BAC) et l'animation d'actions de ce programme. Ceci en concertation et partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (services de l'État, agences de l'eau, collectivités territoriales, agriculteurs, conseillers techniques des organismes économiques...), afin de garantir la cohérence des actions au regard des enjeux spécifiques au territoire considéré, et suivant le cadre réglementaire et les différents niveaux de dispositifs contractuels existants.

Contact :

Mélanie Burlaud, conseillère agroenvironnement
meburlaud@sl.chambagri.fr



Le Service d'écodéveloppement agrobiologique et rural de Bourgogne (SEDARB)

Le SEDARB accompagne les collectivités pour intégrer l'agriculture bio dans leur démarche de protection de l'eau. Il élabore et anime des programmes d'actions à destination des agriculteurs (sensibilisation aux techniques agrobiologiques, accompagnement technique et administratif à la conversion...) et du grand public. Ayant à cœur de transformer une nécessité environnementale en opportunité territoriale, le SEDARB propose des projets globaux qui mettent l'agriculture au service du territoire (développement de la consommation de proximité, des circuits courts...).

Contacts :

Olivier Bouilloux, animateur eau et agriculture biologique
olivier.bouilloux@sedarb.org

Aurélien Adoir, animatrice du Groupement des agrobiologistes de la Saône-et-Loire
gabsel@biobourgogne.org



Les structures porteuses de SAGE ou de contrat de milieu

Le SAGE est un document élaboré autour d'un projet de gestion concertée de l'eau par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Il doit être compatible avec le SDAGE. Le contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac ou de nappe) est un outil à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Issu d'un accord entre les acteurs intéressés, il permet la réalisation d'un programme d'actions volontaires. Il peut venir en déclinaison du SAGE. L'animateur du SAGE ou du contrat de rivière a pour mission d'organiser la gestion concertée entre tous les acteurs de l'eau du bassin versant concerné.

Contacts (hors EPTB Saône et Doubs) :

SAGE Arroux-Bourbince : Céline Persico, SIBVB
sage_arroux2@orange.fr

Contrat de rivière du Sornin : Céline Dechavanne, SYMISOA
c.dechavanne@symisoa.fr

Contrat de captage de l'étang de Brandon : Séverine Decroo, SMEMAC
severine.decroo@smemac.org



Les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB)

Les EPTB sont des syndicats mixtes regroupant les régions, départements et agglomérations du bassin hydrographique. La Bourgogne bénéficie de trois établissements : l'EPTB Seine Grands Lacs sur le bassin de Seine-Normandie, l'Établissement public Loire sur le bassin Loire-Bretagne et l'EPTB Saône et Doubs sur le bassin Rhône-Méditerranée. Ils ont vocation à définir et impulser des projets et des programmes d'aménagement et de gestion dans les domaines des inondations, des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Contacts :

Contrat de rivière de la Grosne : Rachel Fabre
rachel.fabre@eptb-saone-doubs.fr

Contrat des rivières du Mâconnais : Samuel Da Silva
samuel.dasilva@eptb-saone-doubs.fr

Contrat Saône - Corridor alluvial & territoires associés : Stéphane Claudet-Bourgeois
stephane.claudet-bourgeois@eptb-saone-doubs.fr

Contrat des rivières du Chalonnais et Contrat de rivière de la Seille
info@eptb-saone-doubs.fr



Accompagner les communes et leurs groupements

Le Conseil régional de Bourgogne

La réduction des pesticides est un des axes majeurs de la politique environnementale du **Conseil régional de Bourgogne**. Dans ce cadre, il propose une assistance financière des collectivités : subvention pour la réalisation de plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces publics, aides à l'investissement matériel...

Contact :

Antoine Werochowski, chargé de mission Eau
awerochowski@cr-bourgogne.fr



La société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Les **SAFER** jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire rural à travers les études qu'elles mènent (veille foncière, étude de mobilité foncière...) et jusqu'à la réalisation d'opérations foncières (animation, acquisition à l'amiable et par préemption, stockage, revente, échanges...). Les grandes missions d'une SAFER sont :

- dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers et favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ;
- protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles ;
- accompagner le développement de l'économie locale ;
- assurer la transparence du marché foncier rural.

Contact :

Emmanuel Cordier, directeur
départemental de Saône-et-Loire
e.cordier@saferbfc.com



La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON)

La **FREDON Bourgogne** accompagne les collectivités et les conseille pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Elle évalue les risques induits par l'utilisation de ces produits et met en place des actions permettant de limiter leur utilisation en zones non agricoles. Ainsi, elle aide les collectivités dans le changement de leurs pratiques d'entretien des espaces communaux par la mise en place de plans de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts. Elle forme également les agents communaux aux bonnes pratiques de traitement et à l'utilisation de techniques alternatives.

Contact :

Camille Prost, chargée d'études
c-prost@fredon-bourgogne.com



Le Conseil général de Saône-et-Loire

Le **Département de Saône-et-Loire** apporte une assistance technique aux collectivités distributrices d'eau pour leurs démarches de protection de la ressource en eau. Dans le cadre des périmètres de protection des captages, le Département propose une convention de mandat aux collectivités pour réaliser en leur nom l'ensemble des études techniques et dossiers administratifs nécessaires, et pour leur apporter une aide financière. Il anime également une Cellule d'appui départementale, qui est un lieu d'échanges et de coordination entre les différents acteurs. Enfin, le Département peut fournir un appui technique aux collectivités engagées dans les démarches BAC.

Contacts :

Yann Aucant, chargé de mission
y.aucant@cq71.fr

Xavier Genet, chargé de mission
x.genet@cq71.fr



Terre de Liens

L'association **Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté** expérimente et diffuse des innovations économiques, juridiques, sociales et environnementales pour la mobilisation de foncier en faveur d'une agriculture respectueuse de l'Homme et de l'environnement. Elle agit concrètement en accompagnant des projets de territoires et en nouant des partenariats avec les collectivités, notamment à travers sa pratique quotidienne du bail rural environnemental. Grâce à ses structures de finance solidaire, son action de maîtrise foncière sur le long-terme est complémentaire des interventions des opérateurs fonciers classiques.

Contact :

Magali Salières, chargée de mission
m.salieres@terredeliens.org



Bourgogne Franche-Comté

Cette fiche pratique a été réalisée par :
dans le cadre du : financé par :



Contact :

Anne-Cerise Tissot, chargée de mission
ac.tissot@alterre-bourgogne.org